

# CONVENTION COLLECTIVE 2020-23

## PARTICULARITÉS MILIEUX HOSPITALIERS

### COMPENSATION MONÉTAIRE 2,2%

Pour les centres d'activités suivants :

- 5940 Soutien dans la communauté aux personnes souffrant d'un trouble mental grave ;
- 5941 Suivi intensif dans la communauté (SIM) ;
- 6281 Hôpital de jour en pédopsychiatrie ;
- 6282 Hôpital de jour en santé mentale adulte ;
- 6330 Services d'évaluation et de traitement de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ligne en santé mentale ;
- 6331 Services d'évaluation et de traitement de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ligne en santé mentale – Jeunes ;
- 6332 Services d'évaluation et de traitement de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ligne en santé mentale – Adultes ;
- 7043 Ressources résidentielles - assistance résidentielle continue (santé mentale).
- 5942 Soutien d'intensité variable dans la communauté (SIV) ;
- 6280 Hôpital de jour en santé mentale ;

### TITULARISATION

**Titularisation à 3 jours par semaine**

**Titres d'emploi visés :**

ARH, éducateur.trice, psychoéducateur.trice, psychologue, TES, titres d'emploi œuvrant dans les centres d'activités d'électrophysiologie et d'imagerie médicale, TS

**Critères permettant à une personne de s'exclure de la titularisation sont prévus.**

**L'application doit être convenue avec l'Employeur**

### ARTICLE 22 CONGÉS MOBILES EN PSYCHIATRIE

**5 congés maximum par année**

(accumulation de ½ journée par mois travaillé)

Pour les personnes travaillant dans une aile ou centre d'activités psychiatrique en **milieu hospitalier**

Lorsqu'un des congés tombe durant une absence maladie, la personne a droit de recevoir une rémunération égale à celle qu'elle recevrait si elle était au travail.

### MEILLEURE ACCESSIBILITÉ À LA PRIME DE SOINS CRITIQUES

Retrait de l'exigence de travailler 3h pour l'octroi de la prime

Ajout de titres d'emploi :

- technologues spécialisé·e-s en radio-oncologie
- assistant·e-s-chef technologues en électrophysiologie médicale,
- coordonnateur·rice-s techniques en électrophysiologie médicale.

### ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX

1,9M\$ reconnaissance contribution des physiothérapeutes

2,6M\$ personnes travaillant en imagerie médicale en échange règlement des griefs contestant l'application des décrets et arrêtés ministériels